

Avis aux familles

Les dossiers de demande de bourses 2016/2017 pour les élèves de collège sont à retirer au secrétariat élèves à compter du 8 septembre 2016 et devront être rapportés **impérativement avant le 7 octobre 2016.**

Pour l'année scolaire 2016/2017, il convient de prendre **l'AVIS D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2015** sur les revenus 2014. Merci de bien vouloir fournir la copie **complète lisible** de l'avis d'imposition, et un relevé d'identité bancaire (**RIB**).

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier de cette bourse :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus 2014 à ne pas dépasser	14.831	18.253	21.675	25.097	28.520	31.943	35.365	38.787

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat élèves.